



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **7 septembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0326**

commune (s) :

objet : Missions d'inspections détaillées périodiques d'ouvrages d'art sur le territoire de la Métropole de Lyon -  
Marchés à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de  
signer les marchés

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 28 août 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 8 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à Mme Vullien), Frier, M. Calvel (pouvoir à M. Sellès).

**Commission permanente du 7 septembre 2015****Décision n° CP-2015-0326**

objet : **Missions d'inspections détaillées périodiques d'ouvrages d'art sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marchés à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de 2 marchés de missions d'inspections détaillées périodiques d'ouvrages d'art sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Ces marchés seront attribués à une entreprise seule ou à un groupement solidaire.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Les lots comporteraient un engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum annuel de commande pour la période ferme du marché		Engagement maximum annuel de commande pour la période ferme du marché	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	Communes Rive gauche du Rhône : Bron, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Jonage, Lyon 1er, Lyon 3°, Lyon 4°, Lyon 6°, Lyon 7°, Lyon °, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Fons, Saint Priest, Sathonay Camp, Sathonay Village, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne	70 000	84 000	150 000	180 000

2	Communes Rive droite du Rhône : Albigny sur Saône, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Francheville, Givors, Grigny, Irigny, Limonest, Lissieu, Lyon 2°, Lyon 5°, Lyon 9°, Marcy l'Etoile, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Tassin la demi-lune, La Tour de Salvagny, Vernaison	70 000	84 000	150 000	180 000
---	--	--------	--------	---------	---------

Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour chaque période reconduite.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** le lancement de la procédure en vue de l'attribution des marchés de prestations pour des missions d'inspections détaillées périodiques d'ouvrages d'art sur le territoire de la Métropole de Lyon pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

**2° - Autorise**, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre, par voie de marché négocié ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

**3° - Les offres** seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole de Lyon.

**4° - Autorise** Monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes y afférents, :

- Lot 1 : Communes Rive gauche du Rhône : Bron, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Chassieu, Corbas, Décines-Charpieu, Feyzin, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Jonage, Lyon 1er, Lyon 3°, Lyon 4°, Lyon 6°, Lyon 7°, Lyon 8°, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Fons, Saint Priest, Sathonay Camp, Sathonay Village, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne, pour un montant minimum annuel de 70 000 € HT, soit 84 000 € TTC et maximum annuel de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année,

- Lot 2 : Communes Rive droite du Rhône : Albigny sur Saône, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Francheville, Givors, Grigny, Irigny, Limonest, Lissieu, Lyon 2°, Lyon 5°, Lyon 9°, Marcy l'Etoile, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Tassin la demi-lune, La Tour de Salvagny, Vernaison, pour un montant minimum annuel de 70 000 € HT, soit 84 000 € TTC et maximum annuel de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

**5° - Les dépenses** au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2016 et éventuellement 2017, 2018, 2019.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2015.**